

## **Compte rendu sommaire de la réunion avec la Mairie le 9 mai dernier**

11 écoles représentées

### **Restauration scolaire**

Il y a actuellement 7 500 inscrits et 6 5000 repas par jour pour les enfants. Les parents paient entre 10 % et 50 % du repas.

La Mairie prévoit l'application d'un nouveau règlement qui élargit les critères de priorité dans 9 écoles (emploi, mais aussi chômage, problème médicaux, problème de transport) dont J.Guesde, Prévert, J.Moulin, Ch.Gaillard, Lakanak, Tonkin, Camus. Ce nouveau règlement devrait être élargi en fonction des nouvelles constructions : restaurant scolaire au Totem, passage en self à Jean Zay. Il n'y a pas de problème de production (10 000 repas par jour, les limites des capacités de la cuisine centrale ne sont pas atteintes), mais un problème de places : dans les cantines/self et aussi pour la sieste (problème des couchettes).

L'annulation des repas ne pourrait bientôt plus se faire le matin avant 10h comme actuellement : 300 repas sont annulés par jour, qui sont perdus, car produit 48h à l'avance. Les annulations devraient donc se faire 48h à l'avance et ne seraient pas remboursées le jour même, même en cas d'imprévu (enfant malade), mais pas si un-e enseignant-e est absente.

### **Chamagnieu**

Après un taux d'inscription en baisse à l'automne, il y a eu rattrapage et 4 000 élèves y ont finalement participé sur 13 000 cette année.

Le service des animateurs sera entièrement revu dès septembre : suite aux remarques des enseignants (et des parents), il y aura un animateur le soir. En contrepartie, les enfants passeront un peu plus de temps en classe dans la semaine.

Le principe du bénévole est maintenu. La Mairie comprend cependant qu'il n'est pas possible de se reposer sur les parents pour accompagner : trop incertain et de toute façon, la majorité des enseignant-e-s ne le souhaitent pas. La Mairie essaie de créer une réserve de bénévole en se mettant en contact avec les Espé, pour aider les classes qui n'arrivent pas à trouver des bénévoles (mais cette recherche reste d'abord de la responsabilité des écoles).

### **Garderie du matin**

Le projet reste encore gelé pour au moins une année : trop difficile à gérer dans les conditions actuelles et financement incertain.

Le principe d'un questionnaire auprès des parents est maintenu : on reprend contact à l'automne.

### **Utilisation des écoles par les associations de parents pour se réunir**

Sur la base d'une convention initiale entre Mairie et parents (réunis en association), les clés resteront dans les écoles et seront à disposition auprès de la direction de l'école. Là où il y a un système d'alarme, il faudra continuer à prévenir la Mairie à l'avance. Ce nouveau système sera valable dès septembre 2017.

### **Crédit d'impôt**

Il sera désormais possible d'avoir un crédit d'impôt sur les montants du périscolaire (considéré comme « frais de garde ») : 100 % du périscolaire du soir et 30 % du midi (le reste correspondant au repas).

### **Ouverture de l'espace le KID**

Espace désormais commun aux services Petite enfance et Education pour toutes les démarches (nounous, cantines, périscolaire, crèche), situé 52 rue Racine (Mairie annexe).

Aura bientôt un portail internet pour la consultation des factures, l'annulation des repas, l'inscription au périscolaire, le paiement des factures en ligne.